



Signataire : Jacklean Kalibala

Date de dépôt : 19 août 2024

Question écrite

Médecine et genre

Considérant :

- que le domaine de la santé, comme toute la société, n'échappe pas au sexisme et aux autres formes de discriminations ;
- que les femmes sont encore sous-représentées dans la recherche médicale, non seulement en tant qu'autrices mais également en tant que sujets dans les essais cliniques, avec pour conséquence une connaissance lacunaire et *in fine* des risques réels pour leur santé (posologies inadaptées, symptômes mal interprétés, maux ignorés, etc.) ;
- que les problèmes de santé spécifiques aux femmes sont souvent négligés dans la recherche, la prévention et les soins, notamment en ce qui concerne les maladies propres aux femmes (par exemple l'endométriose) ;
- que la non-prise en compte du genre et du sexe peut également nuire à la prise en charge des hommes pour ce qui est des pathologies dites « féminines », comme la dépression ou l'ostéoporose ;
- que l'Université de Genève est 49^e au classement de Shanghai des universités et constitue donc un pôle important de recherche biomédicale ;
- qu'il est établi que, pour combler ces lacunes en matière de connaissances et de données, le genre et le sexe devraient systématiquement être pris en considération comme variables indépendantes dans les études ;
- que, en réponse au postulat 19.3910 de Laurence Fehlmann Rielle adopté par le Conseil national et transmis au Conseil fédéral le 18 juin 2020, le

Conseil fédéral a publié, le 15 mai 2024, un rapport¹ sur la santé des femmes, lequel rapport conclut à la persistance en Suisse d'inégalités liées au sexe et au genre dans la recherche médicale, les soins et la prévention ;

- que, selon le rapport du Conseil fédéral cité plus haut, on observe en Suisse un meilleur équilibre entre les sexes dans les échantillons provenant de la recherche industrielle que dans ceux issus de la recherche académique ;
- que, dans le cadre de leurs compétences, les services fédéraux sont chargés de mettre en œuvre, d'ici fin 2029, des mesures mentionnées dans le rapport afin que désormais les besoins spécifiques des femmes soient mieux pris en compte dans le secteur de la santé ;
- qu'un système sanitaire qui promeut l'égalité des sexes nécessite l'engagement et la contribution de plusieurs protagonistes, par exemple d'instituts de recherche et de formation, d'institutions de promotion de la santé et de prévention, de prestataires de services et d'autorités cantonales,

et afin d'établir l'état des efforts fournis et qu'il reste à fournir à Genève en matière de recherche et de formation, mes questions sont les suivantes :

- ***Combien d'études sur la santé effectuées à l'UNIGE, à la HEdS et aux HUG entre 2013 et 2023 comportent l'inclusion de l'effet du genre et du sexe ? Quelle est l'évolution de cette proportion ?***
- ***Quelle est la proportion de femmes parmi les auteurs de ces études, et en particulier celle de premières et dernières autrices ?***
- ***Quelles mesures sont prises pour mieux intégrer l'effet du genre et du sexe dans la formation et les soins ?***
- ***Quelles stratégies de politique de santé cantonale sont prévues afin de mieux prendre en compte les besoins des femmes en matière de recherche, de prévention et de soins ?***

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de la réponse à ces questions.

¹ <https://www.parlament.ch/centers/eparl/curia/2019/20193910/Bericht%20BR%20F.pdf>